

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1981)**

Heft 611

PDF erstellt am: **13.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 611 29 octobre 1981  
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
Francine Crettaz  
André Gavillet  
Pierre Gilliard  
Yvette Jaggi  
Pierre Lehmann  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffly

Points de vue:  
J. Cornuz  
Gil Stauffer

611

# Domaine public

## Alerte au Kis latin!

*Le Vaudois Jean-François Leuba, toujours sou-  
riant mais fort strict sur le code et les alinéas,  
serait-il devenu un chef de la justice et police  
authentiquement libéral? Aussi libéral que son col-  
lègue démocrate-chrétien Clemens Stöckli de Bâle-  
Campagne ou que le socialiste Paul Harnisch de  
Schaffhouse: ils ont eux aussi annoncé le retrait de  
leur canton de la trop célèbre «Convention sur le  
développement et l'exploitation d'un système  
d'informatique de la police criminelle de toute la  
Suisse (KIS)»?*

*Sûrement pas. M. Leuba est toujours celui qui  
déclarait en décembre 1979 à la «Gazette de Lau-  
sanne»: «KIS n'a pas l'importance politique que  
ses adversaires lui donnent» (GdL, 16.12.1979).  
Importance technique en revanche démontrée: il  
faut désormais un (gros) ordinateur pour gérer les  
fichiers de police, méthodes modernes obligent. A  
criminalité organisée, police organisée et demie.*

*Le besoin étant démontré, c'est-à-dire postulé puis  
mis en évidence, le site de l'ordinateur reste à  
déterminer.*

*En fédéraliste grand teint, M. Leuba ne veut pas  
d'un grand frère installé à Berne, à l'instigation de  
M. Furgler qui pis est. Il ne veut pas davantage  
d'un gros ordinateur de police à la seule charge du  
canton de Vaud. Entre les deux, il y a l'échelle  
romande, ou plutôt latine, qui convient à mer-  
veille. Du coup, M. Leuba dénonce la Convention  
instituant le KIS helvétique, se taille au passage  
une image de juriste libéral, préoccupé de la pro-  
tection des personnes et des données qui les concer-  
nent, et poursuit sa collaboration au KIS latin, ins-*

*titué par ce que le professeur Morand a dénommé  
un «concordat administratif oral».*

*Joli tour de passe-passe en vérité, auquel il fallait  
pourtant s'attendre. Dans l'interview précitée,  
M. Leuba déclarait ouvertement: «Les cantons  
romands se sont groupés pour utiliser un ordina-  
teur de police, à Genève, les cantons s'équipant de  
terminaux. Et cela fonctionne.»*

*En effet. Tous les cantons romands (sauf Jura, qui  
se tâte) et le Tessin sont ainsi reliés à un fichier  
latin, «mémoires» à Genève depuis une bonne  
demi-douzaine d'années. La gestion du système  
coûterait moins d'un million par an (le fonctionne-  
ment du KIS fédéral était budgétisé à 4 millions  
par an), dont la majeure partie (Fr. 400 000.—)  
à la charge du canton-hôte (Genève). Le canton  
de Vaud a pour sa part dépensé Fr. 80 000.— en  
1978 et Fr. 212 000.— en 1979, et budgétisé  
Fr. 304 000.— pour les deux années suivantes.*

*On ne sait pas même exactement quelles données  
sont enregistrées à Genève. Y trouve-t-on la trans-  
cription intégrale des dossiers manuels tenus dans  
les cantons, ou «seulement» les renseignements,  
moins détaillés, prévus pour le KIS fédéral? Et  
qu'en est-il des «personnes avec antécédents»?  
Quid des rapports avec le «Moniteur suisse de  
police» et des interconnexions avec Interpol?  
Pas un mot sur tout cela, mais des flots de salive et  
d'encre sur le problème, fondamental, de la pro-  
tection des données — ou plus exactement des per-  
sonnes concernées.*

*Sur le plan fédéral, des directives ont été établies  
pour l'administration — mais ne vaudraient donc  
pas pour la gestion d'un système institué par con-  
vention intercantonale!*

*Sur le plan cantonal, Genève et Vaud ont légiféré  
— très soupagement dans le second cas. Mais avec*

SUITE ET FIN AU VERSO